

pour autant qu'on ait quelqu'un qui travaille, quelqu'un de valable, reconnu par l'ensemble de cette Chambre. Je pense même que le député de Winnipeg-Nord-Centre, qui représente quand même une très grande région lui aussi, serait intéressé d'avoir des gens comme sénateurs qui représenteraient aussi sa population, sa région. Cela permet des échanges à Ottawa et permet aussi de doubler, je pense, notre travail, notre action.

Dans le cas de la circonscription de Manicouagan, quand on considère la somme de travail à abattre dans le domaine du développement, je pense que, si on pouvait compter sur des sénateurs régionaux, ce serait intéressant parce qu'on pourrait décupler la force de notre travail. Ce serait un élément à étudier au niveau de la représentation même du Sénat. Un autre élément, c'est la protection des droits des minorités ou encore celle des droits des handicapés ou des gens d'un caractère particulier. Je pense que le Sénat pourrait avoir une fonction intéressante à ce sujet, parce que souvent, lorsque nous légiférons ici, après deux ans d'expérience, je me rends compte que nous procédons à l'examen ou à la présentation de projets de loi de façon fractionnée. Il y a un enchaînement logique dans les projets de loi, c'est bien sûr, c'est normal, on y va évidemment par centres d'intérêt, on y va par obligation dans certains domaines, mais les sénateurs pourraient avoir comme fonctions la vision globale des choses. Et d'avoir aussi comme rôle primordial de vérifier des aspects très particuliers de notre vie canadienne, et dans ce sens-là, la protection des minorités, la question des autochtones, la question des handicapés, pourraient faire l'objet d'une définition de tâche particulière. Évidemment on pourrait étudier tout ce domaine; on pourrait le regarder de près mais il n'est pas dit qu'il serait mieux d'abolir le Sénat plutôt que de tenter d'y trouver une vocation beaucoup plus valorisante.

Un autre élément qu'on pourrait trouver qui est important au niveau du Sénat, c'est d'être capable de faire voyager davantage ces gens-là. Je pense que la fonction même du Sénat si elle était bien expliquée, si elle était vécue et modernisée, nous pourrions faire de ces gens-là des ambassadeurs du gouvernement canadien, des gens qui pourraient aller sur place voir ce qui se passe et aider à la recherche, aider à être complémentaire dans le travail des députés. Et moi je pense que nous avons dans l'autre Chambre des ressources très importantes qui pourraient être maximisées si véritablement nous leur donnions les moyens pour le faire et, deuxièmement, s'ils voulaient aussi les prendre. Parce que je pense, là comme ailleurs, qu'il y a des gens qui font plus ou moins leur travail et c'est à eux de rehausser leur prestige et à donner de l'éclat à leur travail.

Il y a des sénateurs—je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre pourra le reconnaître—qui ont accompli un travail assez extraordinaire au cours des années, qui ont produit sur le plan de la réflexion des éléments très satisfaisants, qui ont amélioré sûrement des projets de loi, et sans leur apport nous n'aurions pu atteindre, je pense, le même niveau de perfection.

Moi je pense après deux ans d'expérience dans le domaine qu'à la vitesse où nous légiférons, avec le nombre de lois que nous examinons et que nous proposons, il n'est pas mauvais d'avoir une deuxième chambre qui a pour rôle d'analyser, de réfléchir sur ces choses pour situer ces projets de loi dans leur

contexte, évidemment dans un prolongement de notre action. Par contre, ce qui est intéressant c'est que la proposition vienne du député de Winnipeg-Nord-Centre qui, lui, a réussi, comme il le disait si bien au cours de la semaine, à assister à la disparition, je pense, des deux-tiers des sénateurs qui étaient dans l'autre chambre au moment de son arrivée. Alors sans vouloir l'abolir, dans une certaine mesure, le député a assisté quand même à la disparition des deux-tiers des représentants ou des . . .

[Traduction]

M. Knowles: De tous sauf deux.

[Français]

M. Maltais: Ah! très bien c'est plus que je pensais, alors, comme on peut le voir, il a réussi en tant qu'élu à supplanter l'institution même parce qu'entre le temps où il est arrivé et le temps qu'il lui reste encore à faire, j'imagine que tout le Sénat aura été réformé dans ses propres éléments. Ce qui reste à réformer maintenant c'est plutôt le fonctionnement. Alors ce qu'il faut faire, comme chambre, c'est justement d'arriver à trouver les formules qui soient intéressantes et satisfaisantes pour l'ensemble des Canadiens. Le livre beige de M. Ryan proposait lui aussi l'abolition du Sénat, mais je pense que ce sont des mesures qui sont trop draconiennes pour le moment. Il s'agit pour nous autres d'y trouver un véritable rôle à cette institution-là, je sais que dans le fond probablement que le député de Winnipeg-Nord-Centre demande une volonté politique de changement du Sénat, j'ai plutôt l'impression qu'il propose son projet de loi avec une intention véritable de demander aux législateurs ou à la Chambre des communes de trouver une véritable modification au fonctionnement du Sénat, et à ce moment-là je suis à peu près convaincu qu'il admettra que ce serait une erreur que de procéder immédiatement à l'abolition du Sénat. Et pour toutes ces raisons-là, j'ai plutôt l'intention de me prononcer contre dans le moment la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre justement pour demander qu'on étudie davantage le Sénat tel qu'il est maintenant, et tel qu'il pourrait être, et quels avantages on pourrait tous en retirer nous comme législateurs et les Canadiens comme citoyens. Et à ce moment-là, j'ai l'impression que tout le pays s'en porterait mieux, et au moment même où nous sommes en train de discuter de constitution, le projet de loi du député arrive peut-être trop tôt ou trop tard, mais ce sera une discussion très intéressante à examiner en termes d'études, pour voir qu'est-ce qu'on peut faire avec cette institution-là.

Tantôt j'ai énuméré des rôles précis qu'on pourrait attribuer au Sénat, et j'aimerais qu'on reprenne la discussion en comité avec le député, ainsi qu'avec d'autres députés, pour voir ce qu'on pourrait faire, et je suis convaincu que dans notre pays il y a des gens qui ont une expérience extraordinaire, qu'on aurait avantage à choisir en termes de chambre, et non pas en termes de parti, et que, si on leur donnait un rôle déterminé au départ, ces gens-là seraient une acquisition pour nous, et tout le monde en bénéficierait. Monsieur le président, vu qu'il est 10 heures, je termine.

● (2150)

[Traduction]

Une voix: Il n'est pas 10 heures.